

Toutes ces démarches sont gratuites et sans engagement !

Qui est concerné ?

- Les propriétaires occupants d'une habitation de plus de 15 ans qui respectent un certain plafond de ressources.

Vous pouvez vérifier les barèmes auprès du bureau d'études URBAM Conseil en toute confidentialité. Pour cela munissez-vous de vos deux derniers avis d'imposition sur le revenu avant de prendre contact.

- Les propriétaires bailleurs d'une habitation de plus de 15 ans qui souhaitent louer leur logement avec un loyer maîtrisé.
- Les propriétaires occupants ou bailleurs en situation d'inconfort ou en perte d'autonomie.
- Les propriétaires occupants ou bailleurs souhaitant réaliser des économies d'énergie.

→ L'opération programmée d'amélioration de l'habitat du Sânon peut vous concerner !



Quels sont les avantages ?

Si votre bien a plus de 15 ans, l'opération engagée sur le territoire du Sânon peut vous apporter des réponses concrètes et vous donner l'opportunité de réaliser votre projet de travaux dans le logement que vous occupez ou que vous souhaitez louer, grâce à :

des conseils gratuits et personnalisés par un opérateur spécialisé : informations et conseils, permanences en mairie, visite sur place, étude de faisabilité de votre projet, expertise technique, assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subventions

des aides financières

- du fonds commun d'intervention de la Communauté de Communes du Sânon et de la Région Grand Est, de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et des caisses de retraite au cas par cas.
- sous conditions de ressources pour les propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale.
- sous conditions de location à loyer modéré pour les propriétaires bailleurs.

des avantages fiscaux

le crédit d'impôt et ma TVA réduite pour certains travaux d'amélioration énergétique

Quels sont les objectifs ?

→ vous apporter un soutien technique et financier pour réhabiliter votre logement

- Mettre aux normes les équipements vétustes (sanitaires, chauffage, électricité) et améliorer le confort des logements
- Résorber les situations d'habitat dégradé ou inconfortables
- Adapter les logements au maintien à domicile et au handicap

→ vous conseiller et vous aider à financer vos travaux d'économie d'énergie

- Changer de mode de chauffage, isoler les combles et les murs, changer les menuiseries extérieures, installer une ventilation performante, utiliser les énergies renouvelables
- Résorber les situations de précarité énergétique



Contactez dès maintenant le bureau d'études URBAM Conseil missionné par la Communauté de Communes du Sânon



03 29 64 45 13

opah@urbam.fr

pour un logement confortable et économique inscrivez-vous !

Pour un bon enregistrement de votre candidature, merci de compléter ce formulaire, et de l'envoyer à :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SANON

7 Place de la Fontaine
54 370 EINVILLE-AU-JARD

→ Vous, votre immeuble, votre projet :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Portable :
Messagerie :
Adresse du chantier :
Année de construction : Surf. habitable :
Chauffage actuel :

Etat des lieux (vos appréciations) :

→ Vos ressources :

Nombre de personnes occupantes :
Pensez vous remplir les conditions de ressources ?
 Oui Non

→ Vos travaux :

Maçonnerie Charpente / couverture Planchers
 Plâtrerie / cloisons Redistribution intérieure
 Electricité Wc Salle de bains Menuiseries int.
 Chauffage (type) :
 Eau chaude sanitaire Ventilation
 Isolation des murs Isolation des plafonds
 Isolation des combles Isolation des planchers / sols
 Menuiseries extérieures isolantes Porte

Vos précisions :

→ Vos disponibilités :

Jours et horaires :

Attention : les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des organismes financeurs

vous avez un projet ? informez-vous !

Pour tout renseignement ou demande de dossier, adressez-vous à la Communauté de Commune du Sanon ou au bureau d'études missionné :

→ par voie postale, téléphone ou courriel :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SANON**
7 Place de la Fontaine
54 370 EINVILLE-AU-JARD

03 83 72 05 64
ccsanon2@orange.fr

URBAM CONSEIL
5 rue Thiers BP 450
88011 EPINAL CEDEX
03 29 64 45 13
opah@urbam.fr



Veuillez compléter et retourner le formulaire ci-contre.

→ des permanences au siège de la Communauté de Communes

Sans rendez-vous tous les 2ème lundis de chaque mois de 10h à 12h

→ des visites à domicile

Sur rendez-vous tous les 4ème lundis de chaque mois

Toutes ces démarches sont gratuites et sans engagement !

Vous souhaitez :
améliorer le confort de votre logement,
adapter votre logement pour rester
à domicile, réduire vos dépenses
énergétiques ou réhabiliter
votre patrimoine ?

L'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Sanon



peut vous permettre
de bénéficier d'aides
financières exceptionnelles

avec le soutien
de la Communauté de
Commune du Sanon,
de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)
et la Région Grand-Est

2016 - 2019